

LE PORTFOLIO EN CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

Document de référence à l'intention des parents-éducateurs

Qu'est-ce qu'un portfolio?

Le portfolio est un ensemble de productions, dites « traces d'apprentissage », qu'ont choisies les parents et leur enfant pour illustrer le cheminement de ce dernier dans les matières prévues au projet d'apprentissage.

Il témoigne de la progression des apprentissages de l'enfant, c'est-à-dire du développement de ses compétences et de l'acquisition de ses connaissances. Il retrace en quelque sorte la trajectoire qu'a suivie l'enfant dans son parcours éducatif. Mais bien plus qu'un dossier où sont rassemblées des traces d'apprentissage, le portfolio est également un outil de réflexion pour l'enfant : il lui permet de s'impliquer plus activement dans ses apprentissages et d'en dresser, avec fierté, un bilan rétrospectif. En outre, il constitue un outil de planification et de suivi pour les parents.

En quoi consiste le portfolio choisi comme mode d'évaluation?

Le portfolio est l'un des modes d'évaluation que les parents peuvent choisir pour suivre la progression des apprentissages, le développement des compétences et l'acquisition des connaissances chez leur enfant au regard des programmes d'études ciblés dans le projet d'apprentissage. Les parents peuvent opter pour une combinaison de différents modes d'évaluation, pourvu que chacune des matières enseignées fasse l'objet d'une évaluation (*Règlement sur l'enseignement à la maison*, article 15). Ainsi, des évaluations complémentaires peuvent avantageusement accompagner le portfolio pour refléter les apprentissages de l'enfant.

Que doit contenir le portfolio?

Toutes les compétences visées par le projet d'apprentissage doivent être enseignées et faire l'objet d'une évaluation de la progression des apprentissages.

En vue de bien illustrer l'expérience éducative et le développement des compétences propres au projet d'apprentissage, le portfolio doit contenir des traces d'apprentissage :

- en quantité suffisante par matière;
- recueillies à divers moments au cours du projet d'apprentissage pour chaque matière;
- datées;
- accompagnées d'une brève description de l'intention éducative et du contexte d'apprentissage;
- présentées de façon chronologique, par compétence ou par matière.

Voici quelques exemples de traces d'apprentissage :

- des échantillons de textes écrits;
 - des comptes-rendus d'activités ou de projets;
 - des comptes-rendus de conversations entre l'enfant et ses parents;
 - des observations et des rétroactions, formulées par les parents ou d'autres éducatrices ou éducateurs, portant sur divers aspects de la réalisation des apprentissages;
 - des enregistrements audio et vidéo;
 - des photos;
 - des productions artistiques;
 - une présentation de l'enfant et de son parcours;
 - des traces d'autres expériences éducatives;
 - des évaluations formelles réalisées par la commission scolaire, l'établissement d'enseignement privé ou le titulaire d'une autorisation d'enseigner;
 - des évaluations de tuteurs ou de tutrices, ou encore d'entraîneuses ou d'entraîneurs;
 - des évaluations professionnelles.
- Le portfolio doit aussi comporter des commentaires de l'enfant faisant état de retours réflexifs sur ses apprentissages (commentaires d'ordre général ou portant particulièrement sur quelques matières ou le développement de certaines compétences). Les commentaires de l'enfant peuvent consister en un texte écrit par l'enfant lui-même ou transcrit par les parents, ou se présenter sous forme d'enregistrement audio ou vidéo. Voici quelques exemples de sujets sur lesquels peuvent porter les commentaires de l'enfant :
 - les raisons pour lesquelles il a choisi certaines traces d'apprentissage pour illustrer ses progrès;
 - les nouveaux apprentissages qui lui ont procuré le plus de fierté;
 - une réflexion sur les moyens ou les ressources ayant facilité ses apprentissages;
 - une réflexion sur les défis que lui ont posés certains apprentissages;
 - une présentation d'un ou de quelques objectifs dans la poursuite de ses apprentissages.

En participant activement à la réflexion sur sa propre progression, l'enfant apprend à porter, avec un soutien, un regard sur les savoirs qu'il acquiert et sur la manière dont il les utilise. Il développe ainsi, au moyen de l'autoévaluation, des capacités métacognitives¹ et une capacité d'autorégulation dont il pourra bénéficier pour continuer à apprendre tout au long de sa vie. Cette pratique constitue un levier essentiel aux apprentissages.

¹ « Le processus métacognitif est une démarche d'introspection qui comporte deux dimensions essentielles : 1. Ce qu'il faut savoir d'une tâche à exécuter, ce qu'il faut savoir des façons de procéder pour y arriver et ce qu'il faut connaître de soi, de ses compétences à réaliser la tâche. C'est le savoir métacognitif. 2. L'entreprise de contrôle de ses activités cognitives – sous l'effet des expériences métacognitives et de la rétroaction interne qu'elles fournissent. » Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin, 2005, p. 871.

De quelles façons faire parvenir le portfolio?

- Le portfolio peut être remis en format électronique par courriel, adressé soit à la personne-ressource attitrée, soit à la Direction de l'enseignement à la maison (DEM) : DEM@education.gouv.qc.ca.
- Les plateformes acceptées pour l'envoi de ce dernier sont les suivantes :
 - Dropbox;
 - Google Drive;
 - OneDrive.

Le portfolio peut également être transmis par la poste, les frais d'envoi étant assumés par les parents :

Direction de l'enseignement à la maison
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
600, rue Fullum, 8^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, aucune clé USB ne sera acceptée.

Vous pouvez communiquer avec votre personne-ressource à la DEM si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur l'envoi du portfolio.

À quel moment le portfolio doit-il être remis?

Le portfolio et le bilan de fin de projet doivent être transmis dans un même envoi au plus tard le 15 juin suivant le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage.

Comment les parents peuvent-ils récupérer le portfolio de leur enfant?

Si les parents souhaitent récupérer le portfolio en version papier, ils doivent inclure, lors de l'envoi, une enveloppe ou un colis de retour affranchi. Les parents peuvent également s'entendre avec leur personne-ressource sur le moment où ils pourraient venir chercher le portfolio en personne dans les bureaux du Ministère.

Quelle rétroaction les parents recevront-ils après avoir soumis le portfolio?

La Direction de l'enseignement à la maison communiquera par écrit avec les parents pour leur transmettre une appréciation globale du portfolio de leur enfant.